

LÉGATION
DE
France en Suisse

Berne, le 4 Juillet 1871.

Monsieur le Président,

Le message du Conseil
fédéral à la Haute assemblée fédérale
concernant le maintien de la neutralité
pendant la guerre entre la France et
l'Allemagne dit à propos de la
question de la Savoie : " Nous apprîmes
« avec plaisir par le Ministre plénipotentiaire
« Français que, sur sa demande, son
« Gouvernement l'avait autorisé à déclarer
« qu'il considérait comme favorable aux
« intérêts des deux pays une transformation
« des conditions de neutralité de la Savoie
« conforme au nouvel état de choses et

Ton Excellence

Monsieur le Docteur Schenk, Président de la
Confédération Etc, Etc, Etc.



que non seulement il était prêt à entrer »
 en négociations à ce sujet, avec la Suisse, »
 le plus promptement possible, mais — »
 encore qu'il prêterait volontiers la main »
 à un arrangement. »

La déclaration officielle qui
 m'est attribuée dans ce passage n'est pas
 entièrement conforme à celle que j'ai —
 été chargé de vous faire, et pour éviter
 toute confusion à ce sujet je crois utile de
 reproduire ici par écrit la communication
 du Gouvernement Français. M. Jules Favre
 m'a donné l'ordre de vous déclarer "qu'il "
 "était prêt à entrer en pourparlers avec "
 "le Gouvernement fédéral sur la situation "
 "des districts neutralisés de la Savoie et qu'il "
 "avait le désir sincère de prêter les mains "
 "à un arrangement satisfaisant pour les "
 "Deux pays. »

Vous m'avez exprimé, dans un entretien qui remonte au mois de Février, le désir du Conseil fédéral que le Gouvernement Français lui fit savoir s'il était disposé à entrer dans un délai pas trop éloigné en négociations avec la Suisse pour arriver à un règlement de la question, et c'est en réponse à cette demande, que j'ai eu l'honneur de vous faire, à la date du 4 Mars, la communication qui précède.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

Chateaubriand

an v. Fructidor.

Dieu verra notre succès de négociation qui dépendra de votre réponse.

1. Des bruits, relatifs à un traité de paix, ont été répandus dans les journaux de Paris, et ont été démentis par le Gouvernement Français. Les bruits de ce genre, répandus dans les journaux de Paris, ont été démentis par le Gouvernement Français. Les bruits de ce genre, répandus dans les journaux de Paris, ont été démentis par le Gouvernement Français.
2. Des bruits, relatifs à un traité de paix, ont été répandus dans les journaux de Paris, et ont été démentis par le Gouvernement Français. Les bruits de ce genre, répandus dans les journaux de Paris, ont été démentis par le Gouvernement Français.
3. Des bruits, relatifs à un traité de paix, ont été répandus dans les journaux de Paris, et ont été démentis par le Gouvernement Français. Les bruits de ce genre, répandus dans les journaux de Paris, ont été démentis par le Gouvernement Français.

Dieu verra notre succès de négociation qui dépendra de votre réponse. Le Président de la République Française, Chateaubriand.

3352

Bundesrath vom 24. Juli 1871

Jung Graf. & C.

Kommunikation

Kontaktaber 81

a a.